

Apprenti-e intitulé du poste : Apprenti-e chef-fe de projets communication

Le nombre d'apprenti demandé : 1

Toutes les rubriques doivent être complétées. Les offres transmises incomplètes à la DRH ne seront pas prises en compte.

Présentation de la direction

La Direction de la Communication propose et met en œuvre une stratégie globale de communication et de valorisation des actions du Département et de ses politiques publiques, en supervise sa coordination et son évaluation.

Missions confiées à l'apprenti-e

Sous la responsabilité du/de la maître-sse d'apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

- Recenser et analyser les besoins des directions et services du Département
- Construire les plans de communication, puis les coordonner et les mettre en œuvre notamment par la création-conception de divers supports

L'apprenti-e travaillera notamment sur le thématique du pôle Solidarité mais participera également à d'autres projets pour découvrir la diversité des campagnes de communication du Département.

Profil recherché

Niveau d'études : études en communication, au moins bac + 2

Compétences techniques :

Savoir organiser et structurer un contenu en l'adaptant au support et public visé

Rédiger sans fautes

Avoir des notions sur les techniques de communication et la chaîne de fabrication

Maitre d'apprentissage

Nom Prénom : Vanessa Favaro fonction : Cheffe de projets communication

Ancienneté au département (date de recrutement) : 1^{er} Septembre 2014

Rappel des conditions : Le maître d'apprentissage doit présenter l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou titre préparé par l'apprenti-e et justifier d'une année d'expérience professionnelle en relation avec le diplôme ou titre préparé par l'apprenti-e,
- ou posséder une expérience professionnelle de deux ans en rapport avec le diplôme ou titre préparé par l'apprenti-e.

Bon à savoir

Le contrat d'apprentissage du secteur public est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.

Composition du dossier de candidature : lettre de motivation, cv et justification d'inscription au centre de formation en apprentissage (CFA). Seuls les dossiers complets seront étudiés.

En cas de demandes multiples, les prioriser. Indiquer le numéro de classement :

Date, signature et tampon